



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

Culture de la paix et élections municipales 2020 (adopté lors du bureau National du 18 janvier 2020)

Objectif : Rencontrer rapidement toutes les listes et demander des réponses précises à une série de questions

Rendre publiques nos rencontres et communiquer avec les médias sur nos exigences, les questions posées et les réponses apportées. La même démarche peut prévaloir pour les listes du second tour après regroupements éventuels

Les moyens nécessaires doivent être consacrés à l'éducation et à la culture de la paix pour permettre une appropriation populaire des enjeux internationaux et renforcer tous les liens de solidarité internationale entre citoyen-ne-s et entre villes et territoires en y associant les associations et par exemple le Mouvement de la paix en favorisant les engagements citoyens et associatif dans l'action pour la paix et contre la montée des idées fascistes et discriminatoires

Contexte spécifique des villes et métropoles

Les villes concentrent l'essentiel des populations mais aussi des problématiques. C'est un lieu privilégié de la mondialisation avec ses avancées et ses problèmes.

Les villes peuvent jouer un rôle de plus en plus grand pour la construction de la paix comme l'a exprimé David Adams dans le dernier numéro de Planète Paix.

Le monde est dans nos quartiers, les quartiers sont une richesse inexploitée pour l'émergence d'une culture de la paix et de la non-violence.

Propositions

susceptibles d'être présentées par les comités du Mouvement de la Paix

ORIENTATION POLITIQUE GENERALE

- Demander que le Maire présente en conseil municipal un rapport d'orientation positionnant la culture de la paix comme un axe structurant de la politique de la commune et transversale avec les autres dimensions de la politique de la commune avec détermination d'un budget dédié et en montrant la liaison avec les ODD, la lutte pour le climat et tous les droits humains.
- Nommer un-e adjoint-e à la Culture de la paix et la solidarité internationale
- Identifier un budget dédié
- Les communes doivent être des lieux d'échanges, de débats démocratiques et les politiques locales doivent contribuer à assurer la sécurité des citoyens en travaillant à la réalisation de tous les droits humains. Cette logique de la sécurité humaine ne doit pas conduire à armer les polices municipales.

EDUCATION A LA CULTURE DE LA PAIX ET DE LA NON-VIOLENCE

- Introduire dans les bibliothèques et docuthèques une rubrique « culture de la paix » et adapter les

thesaurus

- Diffusion dans les écoles, collèges, MJC, FJT et lycées de la Charte des Nations Unies et la résolution des Nations Unies pour une culture de la paix
- Acquérir et faire circuler dans la ville etc les expositions « femmes ambassadrices de paix » ou « visages de paix » ou « paroles d'enfants pour la paix » et ou « climat et paix » proposées par le Mouvement de la paix et déjà acquises par plusieurs villes
- Création de Maisons ou de centres d'information sur la citoyenneté internationale et la Paix, comme il existe des maisons de la consommation et de l'environnement
- favoriser les expressions sur la paix et la nécessité d'agir pour la Paix dans les bulletins municipaux.

INSCRIPTION DE LA CULTURE DE LA PAIX DANS LES MOMENTS FORTS QUI SCANDENT LA VIE DE LA CITE

Intégrer la dimension paix -solidarité internationale et culture de la paix dans /

- la journée internationale pour les droits des femmes
- la journée mondiale du vivre ensemble
- la journée internationale de la paix du 21 septembre
- la journée internationale des droits de l'homme
- le 26 septembre, journée mondiale pour l'élimination des armes nucléaires,
- la Semaine de la Paix et de la Solidarité internationale avec appels à projets scolaires, culturels, associatifs entraide et solidarité, colloques ou conférences, accueil de délégations de villes jumelées
- Inscrire le 20 juin, journée mondiale de solidarité avec les réfugiés
- développer des activités sous le libellé « en mai les arts en paix ou en juin les arts en paix » avec participation des écoles et des citoyens
- commémoration des bombardements d'Hiroshima et Nagasaki à travers des actions d'information
- journées mémoire de la déportation et des camps d'extermination nazis

LES JEUNES ET LA PAIX

- Favoriser l'éclosion d'ateliers d'éducation à la paix dans la ville et ses quartiers
- Favoriser l'éducation à la citoyenneté internationale des jeunes en favorisant leur participation à des initiatives nationales ou internationales présentant un intérêt certain pour la paix (participation à des conférences dans le cadre de l'Onu ou de l'Unesco, colloques pour la paix, délégation en Allemagne co-construites avec de jeunes allemands avec visites de lieux mémoriels tel que musée de Nuremberg , camps de concentration , visite du musée de Guernica)
- Veiller à faire des activités sportives et des terrains de sports des lieux de fraternité et de convivialité d'où sont exclus les violences et le racisme
- Education à l'écocitoyenneté

SOLIDARITES INTERNATIONALES ET COOPERATIONS DECENTRALISEES

- se déclarer ville de paix sur la base du rapport d'orientation ci-dessus mentionné
- Développer les jumelages, les partenariats de soutien au développement et de coopération décentralisée (<https://www.coordinationsud.org>) avec l'appui financier de l'Etat, des régions, de l'UE, des institutions multilatérales autour
- Mettre en place des contrats pluriannuels d'objectifs (CPO) sur le thème de la culture de la

Paix avec les comités du Mouvements de la Paix

- Créer la 2e quinzaine de novembre le Festival des solidarités internationales en partenariat avec les ONG et les écoles de la ville (expositions, spectacles, projections, ateliers et débats) et favoriser la venue dans la ville de citoyens engagés dans leur pays dans le lutte pour la paix, la fraternité, la liberté (Palestine , Kurdistan, Sahara occidental, RDC etc)
- Favoriser tout ce qui permet aux citoyens de mieux connaitre les différentes cultures dans un esprit de respect mutuel

POUR UN MONDE SANS ARMES NUCLEAIRES

- Déclarer solennellement par l'adoption d'une délibération municipale, la ville « soutien du Traité international d'interdiction des armes nucléaires ». Le Mouvement de la paix propose un projet de délibération
<https://www.mvtpaix.org/fichiersdownload/campagnes/desarmement-nucleaire/TIAN-Modele-Deliberation-d-un-conseil-municipal.doc>
 -
 - soit en rejoignant l'Appel des Villes lancé par le réseau ICAN : <http://www.icanw.org/wp-content/uploads/2018/11/ICAN-Cities-Appeal-FR2.pdf> (l'appel de ICAN est intégré dans le projet de délibération proposé par le Mouvement de la Paix après accord et discussion avec Ican.

Le Mouvement de la Paix- _Janvier 2020